

de s'organiser dans la Lombardie autrichienne, devait être accrue du duché de Modène.

Enfin tous les autres objets à régler furent renvoyés à deux congrès, qui devaient se tenir, l'un pour la paix définitive avec l'empereur, l'autre pour les affaires de l'empire.

Par cet arrangement, la république de Venise continuait de subsister; mais avec un tout autre territoire, et beaucoup moins considérable. L'empereur perdait la Lombardie et les Pays-Bas; mais il acquérait toutes les provinces vénitienes; et la conservation de Mantoue lui donnait la facilité de faire entrer ses armées en Italie, quand il jugerait l'occasion favorable.

Ceux qui furent initiés dans les dispositions de ce traité ne manquèrent pas de faire observer qu'il aurait été plus sûr de confiner les Autrichiens en Allemagne. Il ne fallait, disaient-ils, pour cela qu'une victoire de plus. Le négociateur français leur répondit par ces paroles : « Si, au commencement de la campagne, je me fusse obstiné à aller à Turin, je n'aurais jamais passé le Pô; si je me fusse obstiné à aller à Rome, j'aurais perdu Milan; si je me fusse obstiné à aller à Vienne, peut-être aurais-je perdu la république (1). »

Avant de dire comment les articles préliminaires furent modifiés dans le traité définitif, il faut nous reporter à Venise, pour assister aux événements qui s'y passaient.

II. Au moment où les hostilités avaient commencé de fait, entre les Vénitiens et les Français, par l'affaire de Vérone, le sénat fit faire le recensement des forces qu'il y avait dans les lagunes. Elles consistaient, pour la défense mobile, en trente-sept galères ou felouques et cent soixante-huit barques canonnières, portant ensemble sept cent cinquante bouches à feu, et huit mille cinq cents hommes. Toutes les batteries qui défendaient les passages étaient armées. On en avait élevé de nouvelles.

Dans Venise, il ne restait que six cents hommes de troupes, parce qu'on en avait détaché deux mille sur la terre-ferme. On ne comptait plus dans l'arsenal que sept mille fusils, tant on avait armé de troupes réglées ou de milices.

On porta, dès le premier moment, la garnison de

Venise à dix-sept cents hommes, et ensuite, à mesure que les troupes réglées évacuèrent les places de la terre-ferme, elles vinrent renforcer la garnison de la capitale. Elle avait des approvisionnements considérables; on estimait la durée des vivres à huit mois, et celle de l'eau douce à deux. D'ailleurs on ne manquait pas de moyens pour renouveler cet approvisionnement.

Immédiatement après la reddition de Vérone et l'occupation de Padoue, une division française s'avança jusqu'au bord des lagunes.

Cette apparition répandit l'alarme dans Venise. Cependant le commandant de cette division déclara qu'il n'avait ordre que de désarmer les paysans, et non de commettre des hostilités contre la république; ce qui alors était vrai.

Toutes les troupes italiennes et esclavonnes étant arrivées, on compta à peu près trois mille cinq cents hommes des premières et onze mille des secondes dans Venise. Il y avait là de quoi disputer le passage des lagunes à une armée qui n'avait pas un bateau. Ce fut dans ces dispositions que le sénat se sépara le soir du 29 avril.

Le 50, arriva le rapport des commissaires députés vers le général en chef. Il dévoilait l'existence d'un projet qu'on ne pouvait plus révoquer en doute, celui de changer la forme du gouvernement. Cette révélation parut à quelques sages du collège une affaire trop délicate pour être traitée dans le sénat; ils conçurent l'idée de tenir, dans les appartements privés du doge, une conférence, illégale de sa nature, et qui devint funeste à l'existence de la république.

III. Elle se composa des personnages ci-après :

Le doge;

Ses six conseillers;

Les trois présidents de la quarantie criminelle;

Les six sages-grands;

Les cinq sages de terre-ferme;

Les cinq sages des ordres;

Les sages sortis du conseil, au nombre de onze;

Les trois chefs du conseil des Dix;

Les trois avogadors.

Ces quarante-trois personnes se réunirent dans la soirée du 50 avril.

(1) Dépêche du général Bonaparte, de Léoben, du 50 germinal an V. Ailleurs il développe cette idée, ch. 17 de ses Mémoires. « Napoléon eût pu dès-lors entrer à Vienne; mais cela eût été sans résultat. Il eût pu difficilement s'y maintenir, puisque les armées du Rhin, non-seulement n'étaient pas entrées en campagne, mais avaient annoncé ne pas pouvoir y entrer. Les conseils et le directoire étaient divisés; il y avait scission parmi les directeurs mêmes. Le gouvernement était sans force, l'esprit public en France était nul; les finances étaient dans un état déplorable: l'armée du Rhin était sans paie et dans la plus grande

pénurie. Un des plus grands obstacles qui s'opposaient à son passage du Rhin, c'était l'impossibilité où se trouvait le trésor de fournir à Moreau les 50 à 40 mille écus dont il avait besoin pour créer un équipage de pont. Des régiments formés dans la Vendée pour l'armée d'Italie, et portés à 4,000 hommes par l'incorporation de plusieurs corps, n'arrivaient à Milan que forts de 900 à 1,000 hommes, les trois quarts avaient déserté en route. Le gouvernement n'avait aucune action pour faire rejoindre les déserteurs et recruter les armées. »